

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE

Pour La Haye . . . 7 — Payable
la province . . . 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuyl n° 7.

BUREAU FODA L'ABONNEMENTS ET LES

ANNONCES

Chez M. van Weelden, Libraire, Spuyl n° 11

et chez les Libraires, LANGE POOLMAN, à La Haye

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction d'une des

LA HAYE, VENDREDI 4 AOUT.

Le ministre Donker Curtius.

Les motifs les plus importants qui ont pu décider M. Donker Curtius à offrir sa démission au Roi, moins nous trouvons de motifs pour nous réunir à ses idées.

Si le rejet par la Première Chambre des deux projets de loi fondamentale desquels le ministre de la justice attachait une telle importance, doit être considéré comme certain d'une intention hostile envers M. Donker Curtius, c'est alors un devoir pour ce ministre, s'il veut justifier le nom de ministre d'Etat, de s'élever au-dessus de ses passions personnelles, de poursuivre, avec calme et sans crainte, l'exécution des utiles mesures préparées par son ministère, puisque, par le fait de l'introduction de la nouvelle Loi-Fondamentale, cette opposition tombe d'elle-même.

Ce rejet négatif fut-il une preuve qu'il s'est formé dans la Première Chambre une opposition systématique pour but d'entraver la marche du gouvernement dans ses projets de progrès, et de rejeter des projets de Loi-Fondamentale modifiée, basés sur les intérêts et les vœux raisonnables de la nation, certes ce ne serait pas notre avis, nous le sommes, pour que M. Donker Curtius se retirât déjà devant cette opposition.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Il est très bien arrivé, ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, et nous croyons le fait de toute évidence, que les Etats-Généraux, lorsque le moment sera venu, sacrifieront toute autre considération à l'engagement impérieux du moment.

Revue Politique.

Le National, qui passe pour être l'organe de quelques membres du gouvernement français, publie aujourd'hui un long article fort remarquable et plein de modération sur l'Assemblée nationale de Francfort, à laquelle le journal républicain veut donner un conseil amical. Le National trouve que dans quelque temps, cette assemblée s'écartera du principe qui régit les relations de peuple à peuple, et cite à ce sujet, entre autres, le Schleswig qui a été attaqué, et le Limbourg qu'on veut annexer aux Pays-Bas. Ce journal, dit que cette politique ne peut que nuire à la patrie comme à lui-même. Nous terminons ces quelques lignes en exprimant l'espoir que l'examen réfléchi des considérations que nous venons d'exposer et qui bien certainement n'ont pas échappé à la perspicacité de M. Donker Curtius, aura le résultat que le Roi et la nation ont le droit d'en attendre.

constituer son unité. On ne n'attache donc pas chez les autres ce qu'elle doit elle est si précieuse.

Les nouvelles d'Italie qui nous parviennent par la voie de France, tout en confirmant le succès de la prise de Crémone par le général Weiden, et de l'évacuation de Peschiera; au contraire, l'armée arde s'apprête à effectuer sa retraite en bon ordre, et Charles-Albert serait résolu à tenter de nouveau et dans un bref délai la soumission des armes.

Nous n'avons jamais ajouté foi, en ce qui concerne les bulletins publiés par le quartier-général de Radetzky, ni aux rapports sortis du quartier-général de l'armée piémontaise, car nous pensions que nous devions nous mettre en garde contre l'exagération des uns à proclamer leur victoire, et l'adresse des autres à pallier leurs échecs. Mais aujourd'hui, de part et d'autre les rapports semblent coïncider sur le fait principal, à savoir, que l'armée piémontaise a dû effectuer sa retraite de l'armée piémontaise. Un membre de l'Assemblée provisoire de Milan M. Guerrieri est allé à Paris pour solliciter le secours de l'armée des Alpes. Le conseil des ministres s'est aussitôt assemblé; suivant l'usage des correspondances particulières de Paris, il a été décidé qu'il n'obtempérerait pas à la demande du gouvernement, tant qu'elle ne serait pas appuyée par le roi Charles-Albert. La Démocratie Pacifique soutient, il est vrai, qu'il s'est prononcé pour l'intervention immédiate, mais le Journal National, qui est à même d'être mieux instruit que personnellement des décisions du conseil des ministres, laisse très-clairement entendre que l'intervention n'entre pas, pour le moment, dans les projets du pouvoir exécutif.

La France, dit-il, ne restera pas inactive. Le poids de sa parole pèsera près de l'Allemagne; derrière sa parole, si elle n'était pas écoutée, derrière sa médiation, si elle était refusée, se trouvent des bataillons. Mais nous gardons l'espérance que nous n'aurons pas besoin de dérober à l'Italie l'honneur de se rendre libre sans le secours d'un auxiliaire étranger.

Le commencement de la séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale de France, s'est passé en discussions sur la rédaction du procès-verbal. La chambre a repris ensuite la délibération du projet de décret sur les créances hypothécaires. Les premiers orateurs ont été entendus sur le débat un voile de monotonie que M. Thiers est venu lever. M. Thiers a fait ressortir avec une admirable clarté les inconvénients du projet; il a démontré que l'impôt était injuste et barbare, car il frappe exclusivement sur une classe de rentiers et cette classe est la pauvre, portant la plus intéressante; cet impôt est en outre contraire à tous les principes d'une saine économie financière.

M. le ministre des finances avait fort à faire pour réfuter les arguments de M. Thiers; il a eu, en outre, avec plus de probabilité que de bonheur, à soutenir son projet sur un terrain dangereux; celui d'une question de principe. L'attitude d'une partie de la chambre a dû lui prouver qu'il faisait fausse route. Mais le ministre ayant présenté cet impôt comme une mesure temporaire, nécessitée par les circonstances, comme une espèce d'expédient financier, applicable seulement pendant l'année actuelle, on peut s'expliquer qu'à ce point de vue l'Assemblée y ait donné son adhésion.

La commission d'enquête sur les événements du 15 mai et de juin devait donner communication de son rapport à l'Assemblée nationale. Mais des incidents graves survenus, tout à coup, ont fait ajourner au lendemain cette communication. On a agité de proposer l'arrestation de trois membres importants de l'Assemblée.

Un traité de commerce et de navigation vient d'être conclu entre la Belgique et le royaume de Deux-Siciles. L'échange des ratifications a eu lieu le 14 avril.

REVISION DE LA LOI-FONDAIMENTALE.

Le gouvernement vient de répondre aux observations de la Seconde Chambre des Etats-Généraux sur les projets de loi relatifs à la révision de la Loi-Fondamentale. Avant d'examiner ces observations article par article, le gouvernement répond aux cinq principales questions présentées par la Chambre sous le titre d'Observations générales. Nous publions ci-après la traduction de la première partie de ce document.

Le gouvernement a vu avec satisfaction, comme en effet il pouvait s'y attendre, que la Chambre, ainsi que le gouvernement, n'a d'autre but que de satisfaire à des vœux modérés et d'éviter tous les extrêmes. Il passerait immédiatement à la réponse des cinq questions principales qui ont particulièrement fixé l'attention de la Chambre; si celle-ci n'était pas revenue à la charge sur les motifs qui ont porté le gouvernement à ne pas prendre exclusivement pour base de la révision de la Loi-Fondamentale la déclaration de la Chambre du 16 mars dernier.

Quelque peu parlementaire que cela puisse être, on ne peut éviter de parler ici de la personne du Roi, car ce fut S. M. qui, prenant en considération cette disposition des esprits que la simple perspective d'une révision de la Loi-Fondamentale avait produite antérieurement, les vœux et opinions divergentes qui avaient été manifestées à cet égard, et les espérances qui avaient été éveillées dans la nation, a été d'avis qu'on ne pouvait s'arrêter à l'opinion émise sur une question par une branche de la législature, tandis que l'autre branche n'avait pas même été entendue, et quand le Roi lui-même, comme chef de l'Etat, doit, dans l'intérêt de son peuple, pouvoir faire en toute liberté telles propositions que dans de pareilles circonstances il juge nécessaires.

C'est la prérogative du Roi, c'est son devoir comme premier protecteur de tous les intérêts, qui ont engagé S. M. à marcher dans la voie où nous nous trouvons aujourd'hui. Au moyen d'un examen calme dont la Chambre a du reste déjà fourni une preuve dans son rapport, le Roi nous mènera indubitablement à une solution satisfaisante de la question.

C'est ici le lieu de mentionner la note séparée ajoutée au rapport par un membre de la Chambre. Dans cette note, on propose une double révision; l'une, dont cette Chambre posera la première base, et l'autre, plus développée, à réaliser par une nouvelle Chambre.

On ne saurait méconnaître que les motifs développés dans cette note sont importants; mais le gouvernement croit devoir s'arrêter à ce sujet ce qu'il a déjà fait remarquer dans l'exposé des motifs, savoir: que surtout à l'époque actuelle il faut s'attacher à maintenir énergiquement l'état de choses constitutionnel; qu'il importe que la représentation nationale, telle qu'elle existe maintenant, prête à cet égard son concours au gouvernement jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choses soit établi. Mais cela serait très-difficile en procédant à une révision partielle et transitoire de la Loi-Fondamentale. Il pourrait bien en résulter, en outre, que la seconde révision, conformément à ce qui est prescrit par l'art. 227 de la Loi-Fondamentale, se fit d'une manière qui rendrait les révisions ultérieures par trop faciles.

Passant ensuite aux cinq questions principales, le gouvernement s'exprime ainsi:

I. Représentation nationale. Il est inutile de s'arrêter à quelques détails pour ce qui regarde les élections directes des membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux. Il résulte clairement du rapport préalable, que, bien que dans une individualité de beaucoup de membres se prononce pour la révision par degrés, la majorité reconnaît que les circonstances actuelles et la disposition des esprits exigent que les élections pour la Seconde Chambre se fassent directement par le peuple. Mais, à côté de ce point résolu, s'élève une autre question, à savoir, la solution est difficile, aussi bien d'après la manière de former le gouvernement qu'après celle de la Chambre elle-même. La question est: d'après quel mode, et quels éléments doit être formée la Première Chambre.

C'est avec une grande satisfaction que le gouvernement a appris par le rapport préalable, que la Chambre est tellement convaincue de la nécessité d'une Première Chambre, que l'abolition de cette institution n'a même pas été mise en délibération, et que la Chambre s'est déclarée pour le système de deux Chambres.

Le gouvernement aussi voit dans la formation d'une Première Chambre garantie contre une trop grande prépondérance de la Chambre contre les passions dans des temps de troubles, un remède pour le Trône. Mais il voudrait en même temps voir un fort appui des lois. Le gouvernement était d'avis que ce but pouvait être atteint en abandonnant l'élection à la nation, avec cette différence seulement que l'éligibilité serait restreinte aux habitants les plus fortunés du royaume.

On reconnaît volontiers que, pour la fortune, une mesure exacte pour le degré de talent, il serait à désirer que cela se fit pour la représentation à la Première Chambre; mais cette idée ne saurait se réaliser que difficilement. En admettant dans la Chambre d'anciens hauts fonctionnaires de l'Etat et de la magistrature, ainsi que les hommes qui ont rempli autrefois un certain grade dans l'armée de terre et de mer, on tombe dans l'inconvénient d'y faire appeler des hommes d'un âge trop avancé, et, quelque honorables et quelque respectables que puissent être ces hommes, on est en droit de ne pas leur accorder toujours, par rapport aux matières législatives, ce coup-d'œil juste si nécessaire des besoins du moment et de ceux de l'avenir. Les grandes capacités du pays se rangent difficilement dans des catégories déterminées, et la position élevée des commerçants et des fabricants est si transitoire et dépend si souvent de l'état des affaires publiques que la aussi on ne trouverait pas cette stabilité que l'on exige de la part des membres dont doit se composer la Première Chambre.

Le gouvernement n'a aucune prédilection pour le projet qu'il a présenté. Il juge une Première Chambre indispensable et veut seulement qu'elle soit formée de manière à pouvoir répondre au but qu'on en attend. Il n'est pas non plus entièrement satisfait d'un système basé sur l'aristocratie de fortune, mais il hésite à en adopter un autre qui présente encore plus et de plus graves inconvénients. La Chambre, dans son rapport préalable, dit qu'elle trouve l'exemple d'un Etat voisin insuffisant pour l'adoption du projet du gouvernement, parce que le sénat belge dont il s'agit n'a pas encore été soumis à des épreuves suffisantes pour pouvoir porter, sur ce qu'il est capable de faire, un jugement sain. Le gouvernement croit que la Première Chambre est plutôt appelée à venir le mal qu'à faire le bien. Il en est de cela comme de bien d'autres choses; on tient seulement compte des désavantages qui peuvent résulter de certaines institutions, mais le mal que ces institutions produisent passe inaperçu.

Différents systèmes ont été examinés pour la formation de la Première Chambre; car le gouvernement reconnaît qu'elle doit avoir une autre origine que la Seconde Chambre, mais il n'a présenté tant de difficultés d'exécution que le gouvernement a résolu de proposer que Première Chambre serait composée des habitants les plus imposés dans les différentes provinces et que l'élection en serait abandonnée au Roi. Le gouvernement propose donc de changer l'article 227 de la manière suivante:

La Première Chambre se compose de neuf membres. Ils doivent être élus parmi les habitants payant le plus de contributions directes.

Le chiffre des personnes éligibles est fixé pour chaque province de manière qu'il y aura, par cinq mille âmes, un éligible, qui devra cependant posséder les qualifications nécessaires pour devenir membre de cette chambre, qualifications qui sont les mêmes que celles requises pour les membres de la Seconde Chambre.

NOUVELLES

Francfort, 2 août. — L'Assemblée nationale a adopté le paragraphe 6 du projet des droits...

Tous les Allemands sont égaux devant la loi. Les privilèges de rang... sont abolis. Tous les titres, en tant qu'ils ne se rattachent pas à un...

La motion de M. Mohl, tendant à abolir la noblesse, a été adoptée par 209 voix contre 167.

Le vicair de l'empire, archiduc Jean d'Autriche, élu, aux termes de la loi du 28 juin 1848, par l'Assemblée nationale à Francfort...

En conséquence, le pouvoir central provisoire a commencé, en vertu de la loi, l'exercice des attributions indiquées dans la loi du 28 juin 1848.

Le pouvoir central provisoire connaît exactement les limites des droits et des pouvoirs qui lui sont conférés, et se renfermera dans ces limites...

Le pouvoir central provisoire reconnaît qu'il a pour tâche de travailler à l'unité allemande...

Le pouvoir central provisoire désire être instruit de la manière la plus exacte des gouvernements et des peuples allemands...

Le pavillon de guerre allemand se compose de trois bandes horizontales de même longueur, noires à la partie supérieure, rouges au milieu et blanches à la partie inférieure.

Le pavillon de guerre allemand qui ne porte pas le pavillon d'amiral sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction.

Le pavillon sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs nationales des Etats particuliers.

Le pavillon sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs nationales des Etats particuliers.

Le pavillon sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs nationales des Etats particuliers.

Le pavillon sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs nationales des Etats particuliers.

Le pavillon sera adopté comme pavillon national par les navires marchands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs nationales des Etats particuliers.

qui se sont libérés, que cependant il est prêt à envoyer à Vienne son frère...

L'Assemblée accueillit ce message avec une désapprobation silencieuse et M. Dobhoff, continuant, dit que ce n'est qu'en se tenant en rapport...

On a adopté une proposition, suivant laquelle les députés avaient à élire une commission chargée d'élaborer le projet d'adresse et de le présenter, à 6 heures, à l'Assemblée, qui s'est ajournée jusqu'à 12.

Le lieutenant-archiduc comte Guillaume de Saxe-Altenbourg, il y a un couple de jours, par les archiducs Joseph et Etienne, dans le même but que la députation.

Le ban de Gratie a reçu hier une nombreuse députation de plus de 200 officiers, représentant les régiments de cavalerie et les pays frontaliers. Le soir, on lui donna une sérénade aux flambeaux...

FORNOSOL, 18 JUILLET. — Le choléra a éclaté à Okopa, ville frontalière de Russie, située à un mille à peine de la frontière de Gallicie...

Des troubles politiques importants ont éclaté à Berdizow. La petite ville se voit dans la Malouine de la monarchie autrichienne.

BERLIN, 18 JUILLET. — Un cas de choléra asiatique a été produit à la Charité dans le service du professeur Wolff. La maladie a eu son cours en peu de temps et a fini par la mort.

BERLIN, 30 JUILLET. — Les démonstrations dans la question prussienne ont pris depuis hier un caractère plus public, mais elles ont éprouvé immédiatement une démonstration dans le sens contraire.

Elle demanda qu'on ne lui enlevât pas le drapeau noir et blanc, et, comme on refusait de céder, elle brisa quelques fenêtres. Alors le drapeau noir et blanc fut retiré.

Aujourd'hui, vers midi, les étudiants ont tenu, manifestant leurs sympathies pour la cause allemande, un banquet solennellement au balcon de l'Université...

Le correspondant de Hambourg, le 27 juillet, nous écrit qu'il a vu à Berlin, assure de bonne source que la Stedeholderie s'est déclarée complètement d'accord avec la résolution du Danemark...

LONDRES, 2 août. — Les journaux publient de nouveaux détails sur l'engagement qui a eu lieu le 29 entre le détachement d'officiers de police et un corps d'insurgés à Boulagh.

Il se confirme que les prêtres catholiques des environs ont fait tous leurs efforts pour éviter un conflit et pour persuader aux paysans et aux ouvriers de retourner à leurs travaux.

Les dernières nouvelles d'Irlande reçues par la voie du télégraphe électrique sont celles de Dublin du 1er au soir. Voici ce qu'elles nous apprennent.

Le produit total de la vente a été d'environ 130,500 fr. On a crié, à la fin de la vente les Epousailles de la Dame par Murillo, ouvrage qui avait appartenu successivement à Napoléon et au duc de Bellune...

MADRID, 26 juillet. — On ne peut pas dire que la rentrée de la reine à Madrid ni des bains de mer qu'elle devait prendre. La reine doit passer le mois d'août à la Granja.

Le produit total de la vente a été d'environ 130,500 fr. On a crié, à la fin de la vente les Epousailles de la Dame par Murillo, ouvrage qui avait appartenu successivement à Napoléon et au duc de Bellune...

Le produit total de la vente a été d'environ 130,500 fr. On a crié, à la fin de la vente les Epousailles de la Dame par Murillo, ouvrage qui avait appartenu successivement à Napoléon et au duc de Bellune...

cast sur le penchant de la montagne de Stiveramond. Il a avec lui 3000 ou 4000 hommes.

Le lord-lieutenant a publié une proclamation par laquelle il fait savoir que tous ceux qui donneront asile aux chefs des rebelles ou les aideront à fuir...

Lord Hardinge est arrivé ce matin et est en conférence avec les autorités militaires.

Le Dr Cane, évêque catholique, a été arrêté hier à Kilkenny. On assure que Richard O'Gormasa a été tué à Tubber dans le comté de Clare.

Il paraît certain que Meagher a quitté le pays. Tout est tranquille à Waterford et à Cork; on est sans aucune crainte dans ces deux villes.

Une autre dépêche de la même date rapporte que Smith O'Brien est arrivé à Newquay, petit port du comté de Galway. Tout est tranquille à Ballingarry et dans les districts honniers des environs...

Le général Macdonald est là avec un corps de 1500 hommes. Il a établi des communications non interrompues avec les villes voisines.

La frégate à vapeur le Dragon est partie hier de Portsmouth pour Dublin, avec une brigade de garde-côtes.

La frégate à vapeur le Birkenhead a quitté Plymouth, la veille, pour la même destination avec un bataillon de soldats de marine.

Le steamer le Sultan, qui est attendu samedi de Constantinople, a à bord 250,000 liv. sterl. en espèces; le Director, attendu de Callao, apporte 150,000 livres en espèces.

Les ministres se sont de nouveau réunis aujourd'hui à 2 heures 1/2 en conseil de cabinet au Foreign-office.

Les moissonneurs irlandais qui viennent toutes les années faire la moisson des grains dans plusieurs comtés de l'Angleterre, ont été fort mal reçus dans quelques localités, quoiqu'ils soient étrangers au mouvement insurrectionnel.

Lundi, le comte de Reventlow, ministre de Danemark, a eu une longue conférence avec lord Palmerston, au sujet des affaires étrangères.

La maison Alston, Bevan et Co de Londres, vient de suspendre ses paiements. Cette maison faisait des affaires considérables avec l'Espagne et les ports de la Méditerranée.

Le navire l'Emerald est parti hier de Plymouth au moment où il se disposait à partir pour l'Irlande. Il avait un chargement de poudre. Tout le chargement a été saisi.

Dix des individus arrêtés à Dublin, tous gens appartenant au commerce, avaient leur commission d'officiers dans l'armée de l'insurrection.

Parmi les documents que l'on a saisis au local de la confédération irlandaise à Dublin, se trouvent des lettres adressées à des officiers de l'insurrection à Dublin et les phrases suivantes: «Je suis prêt à mourir pour la liberté de l'Irlande».

500 ouvriers des docks de Liverpool ont été révoqués et envoyés comme constables spéciaux aux travaux de leurs chantiers.

L'Observer annonce que lord Cowley, ministre de la Grande-Bretagne en Espagne, est parti aujourd'hui pour Francfort, où il restera pendant quelque temps en qualité d'ambassadeur.

Le pouvoir central, après avoir été essentiellement provisoire, lord Cowley usera par conséquent de lettres de créance officielles, mais seulement porteur d'instructions particulières, conformément auxquelles il devra agir lorsque l'occasion s'en présentera.

On a vendu dernièrement à Londres la petite, mais célèbre galerie de tableaux de M. Reizet, ancien receveur général à Rouen. Le nombre des ouvrages dont cette galerie se composait était de vingt-et-un. Voici ceux d'entre eux que les amateurs se sont disputés avec le plus d'ardeur...

- 1. Paysage avec une forêt traversée par une route, par Hobbema, 600 guinées (16,200 fr.); 2. Vue d'Italie, par J. et A. Both, 569 guinées (15,120 fr.); 3. Vue d'une côte, par Claude le Lorrain, et où l'auteur s'est peint lui-même, assis sur le rivage et dessinant, 520 guinées (13,840 fr.); 4. Vue de la côte près de Scheveningue (H.), pendant un temps calme, par Backhuisen, tableau qui a fait partie des galeries de M. de Calonne et du baron Denon, 360 guinées (7,720 fr.); 5. Deux Paysages, par J. B. Hayter, 285 g. (7,395 fr.); 6. Les Foyoueurs (un homme et une femme avec un enfant passant une rivière à gué), par J. B. Hayter, 285 g. (7,395 fr.); 7. Les Marchands de légumes, par W. Mordaunt, 120 g. (3,120 fr.); 8. Les Joueurs de cartes, par M. Méris, tableaux de la petite dimension, 475 g. (4,750 fr.); 9. Un portrait de Thomas de Strenton, par un des peintres qui ont appartenu à Joseph Bonaparte, 100 g. (2,500 fr.); 10. Petit paysage, avec un étang au repos, par Winants et Longchamps, 120 g. (3,120 fr.); 11. Vue d'un grand canal, avec la ville de Saardam (Hollande), par J. B. Hayter, par Jacques Roydal, 120 guinées (3,120 fr.); 12. Intérieur d'une cuisine, avec une vieille femme épluchant des légumes, par David Teniers, 100 g. (2,500 fr.); 13. Les Musiciens ambulants, par Isaac Ortelius, 17 sh. (2,550 fr.)

On a crié, à la fin de la vente les Epousailles de la Dame par Murillo, ouvrage qui avait appartenu successivement à Napoléon et au duc de Bellune, et qui a coûté à M. Reizet, 40,000 fr. Les autres ne se sont élevés qu'à 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.). Le total de la vente ne se sont élevés qu'à 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.).

MADRID, 26 juillet. — On ne peut pas dire que la rentrée de la reine à Madrid ni des bains de mer qu'elle devait prendre. La reine doit passer le mois d'août à la Granja.

Le produit total de la vente a été d'environ 130,500 fr. On a crié, à la fin de la vente les Epousailles de la Dame par Murillo, ouvrage qui avait appartenu successivement à Napoléon et au duc de Bellune...

